



Description du colloque

Les médias publics arabes ont été pendant longtemps confinés à un rôle de propagande au service des gouvernements et des partis au pouvoir. Au lendemain des révolutions arabes, ils ont été les premiers accusés de ne pas avoir servi les intérêts du public et d'avoir accepté d'être des outils de promotion pour les gouverneurs au détriment des gouvernés.

En Tunisie, en Egypte, en Libye et dans plusieurs pays arabes qui ont vécu et qui vivent encore des soulèvements populaires contre les régimes politiques en place, les médias dits "officiels" ou "étatiques" sont acculés à changer en vue de devenir de véritables supports du processus de démocratisation. Dans un contexte démocratique garantissant la liberté de presse, les médias publics ne servent pas des intérêts particuliers mais assument pleinement leur fonction de service public dont la principale mission est de garantir le droit du public à l'information. L'exercice de cette fonction se fait sur la base du respect des règles éthiques et déontologiques, et de pratiques professionnelles qui bannissent les formes d'allégeance au gouvernement et aux partis au pouvoir.

Problématique générale

Dans toute transition démocratique, la garantie de l'indépendance et de l'impartialité des médias est impérative vu le rôle des médias à constituer une opinion publique par le biais des représentations de la diversité s'exprimant au sein de la société.

Et aujourd'hui, les médias publics arabes se trouvent au cœur des débats et réflexions en vue d'une transition vers ce nouveau statut de support de l'expression démocratique, et vers la mise en pratique de cette nouvelle notion de "service public" consacrant le droit du citoyen à l'information.

L'objectif de ce colloque est d'explorer les mécanismes, les conditions et les stratégies de cette mutation, d'évaluer, sur la base d'analyses comparatives, les éventuels écueils et les défis du passage vers le service public et de dresser, si besoin est, le bilan des étapes franchies au cours de ces derniers mois.

A partir des expériences de pays ayant vécu des transitions démocratiques, la mutation des médias dits "étatiques" vers le service public nécessite des réformes juridiques, structurelles et organisationnelles. La réflexion est à engager, donc, selon les axes suivants:

1- Le premier axe concerne les pratiques des journalistes fondées sur une véritable prise de conscience de la responsabilité des médias publics et le respect des règles du professionnalisme et de la déontologie. A ce titre, il conviendrait d'analyser les rôles des structures de représentation des journalistes, des institutions de formation et de formation continue et des instances de réforme du secteur

2 - Le deuxième axe concerne le système de régulation des médias, les formules d'autorégulation et les textes de loi réglementant le secteur des médias. Il s'agit d'analyser les textes juridiques et de discuter de l'apport de différents mécanismes comme les hauts conseils, les observatoires des médias etc.

3 - Le troisième axe concerne la gestion et le management des médias, et l'instauration d'un système managérial adapté à l'exigence de fournir une information au service du public.